

**COMMUNE DE LE BOULOU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Boulou,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 1^{er} juillet 2021 portant définition des Lignes Directrices de Gestion de la collectivité,
Sur la proposition du président du CCAS,

ARRETE

Article 1 :

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Ordre*	Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à compter du
1	Mr David SEGURA	Agent de maîtrise Echelon n°11	1 ^{er} janvier 2026

Total des agents promouvables : 2 femmes et 1 homme.

Total des agents inscrits sur le tableau : 1 homme.

Article 2 :

Le président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait au Boulou
Le 29 décembre 2025

Le président
François COMES



R. Segura

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.